Violences domestiques : que faire ?

Catégorie : Violences
Source : INF Bénin + Loi 2011-26
Validé le : 15/06/2024

LES VIOLENCES SONT PUNIES PAR LA LOI N° 2011-26 DU 09/01/2012.

FORMES DE VIOLENCES :
- Physiques : coups, gifles, brûlures
- Sexuelles : viol, agression, harcèlement
- Psychologiques : insultes, menaces, humiliation
- Économiques : privation, contrôle
- Numériques : harcèlement en ligne

TES DROITS :
- Porter plainte (même sans preuve)
- Demander une ordonnance de protection
- Bénéficier d'un avocat gratuit (INF)
- Obtenir un certificat médical gratuit (réquisition)

CONTACTS D'URGENCE :
- INF — 114 (gratuit, 24h/24)
- Police — 117
- Pompiers — 118

L'INF peut te placer en sécurité si nécessaire.